

PATIENT ET ENTOURAGE



**Hospitalisation à Domicile
CHU de Montpellier**

N° d'appel de l'HAD 24h/24h :
04 67 33 06 61



CHU de Montpellier
80 avenue Augustin Fliche
34295 Montpellier cedex 5

www.chu-montpellier.fr

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Toute l'équipe de l'Hospitalisation à domicile (HAD) du CHU de Montpellier vous souhaite la bienvenue.

Nous vous remercions de nous accueillir chez vous.

Notre mission est d'assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge dans un environnement familial en relation avec votre médecin traitant et/ou votre médecin hospitalier.

La coordination de tous les professionnels intervenant dans le cadre de votre prise en charge est notre cœur de métier.

Nous sommes à votre écoute 24h/24 et 7j/7 et mettons tout en œuvre pour assurer la continuité des soins.

Ce document d'information a été réalisé à votre intention afin de vous apporter des informations utiles pour votre prise en charge. Il complète les informations contenues dans le livret pour le patient hospitalisé au CHU de Montpellier (www.chu-montpellier.fr).

Enfin, afin d'améliorer nos services, nous vous prions de bien vouloir compléter le questionnaire de satisfaction mis à disposition à votre domicile et de le remettre au personnel de l'HAD.

Nous vous en remercions par avance.

L'équipe HAD du CHU de Montpellier



L'HAD en quelques points

Qu'est-ce que l'HAD ?

L'HAD est une structure pluridisciplinaire qui mobilise les compétences internes de ses propres équipes et coordonne les interventions des professionnels extérieurs. Le patient est admis en HAD sur prescription de son médecin traitant ou hospitalier, principalement en fonction de la complexité des soins.

L'HAD est subordonnée à l'accord du médecin traitant du patient et au consentement du patient ou de son entourage. L'admission est prononcée par le médecin coordonnateur de l'HAD, sur la base d'un protocole thérapeutique, dans un délai de 24 à 72h, selon l'état du patient et le degré d'urgence.

Comme les hôpitaux et les cliniques, les établissements d'HAD sont des établissements de santé, soumis aux mêmes exigences de qualité et de sécurité.

Les soins sont délivrés 24h/24 7j/7 afin de garantir une continuité des soins du patient.

Quels que soient votre âge et vos ressources financières, vous pouvez bénéficier d'une HAD. Vous n'avancez pas de frais puisque 100% des soins sont pris en charge par l'assurance maladie ou votre complémentaire santé, comme lorsque vous êtes à l'hôpital ou en clinique.

Consentement

Vous êtes acteur de votre santé, votre accord ou celui de votre entourage est indispensable pour être hospitalisé à domicile. La participation et le soutien de votre entourage sont essentiels à la prise en charge à domicile.

L'accord de votre médecin traitant est indispensable.

Votre admission en HAD

Une infirmière ou un médecin de l'HAD prendra contact avec vous. L'infirmier(e) de l'HAD vous remettra les documents utiles et vous donnera toutes les informations essentielles dont vous aurez besoin (nature des soins, organisation...).

Les acteurs de santé autour de vous

Des professionnels de santé vous accompagnent lors de cette hospitalisation :

- **votre médecin traitant** : c'est votre médecin référent à domicile;
- infirmier(e), kinésithérapeute, et orthophoniste libéraux.
- **l'équipe hospitalière de l'HAD du CHU** : médecin coordonnateur, interne en médecine, cadre de santé, infirmière, aide-soignante, pharmacien, préparatrice en pharmacie, diététicienne, livreur, et secrétaire.

Pendant le séjour

Vous êtes hospitalisé dans votre environnement familial en toute sécurité.

Votre médecin traitant assure votre suivi médical, en collaboration avec le médecin coordonnateur de l'HAD.

Les soins sont assurés par des infirmier(e)s libéraux ou d'autres professionnels de santé. L'ensemble des soins est tracé dans le dossier de soins présent à votre domicile.

Dans le cas où vos infirmiers libéraux ne peuvent pas effectuer les soins d'hygiène, nos aides-soignants sont disponibles et peuvent intervenir seuls mais aussi en binôme avec eux.

Une diététicienne fait partie de l'équipe HAD. Elle réalise une continuité de la prise en charge nutritionnelle effectuée dans le service de soins. Elle se met en place si nécessaire sur demande de l'équipe. A partir de son expertise nutritionnelle, la diététicienne réalise une évaluation à l'entrée et un suivi hebdomadaire. Dans les cas complexes elle se déplace au domicile.

L'équipe pharmaceutique assure l'approvisionnement de l'ensemble des médicaments et des dispositifs médicaux prescrits à partir de la pharmacie à usage intérieur du CHU et veille à la sécurité de votre prise en charge médicamenteuse. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer à votre pharmacie d'officine pendant l'HAD.

Les transports inclus dans le cadre de votre protocole de soins sont pris en charge par l'HAD (à l'exclusion des trajets aller-retour entre une hospitalisation complète et votre domicile).

Les prélèvements sanguins sont réalisés par une infirmière à domicile puis acheminés par l'HAD au laboratoire du CHU.

Vous pouvez contacter l'HAD à tout moment au 04 67 33 06 61. Après 20h, une astreinte est assurée par un(e) infirmier(e) de HAD qui peut solliciter un avis médical téléphonique si nécessaire.

Suivi du séjour

Une infirmier(e) coordinatrice de l'HAD programme des visites de suivi à domicile à fréquence régulière (en général une fois par semaine), permettant à l'équipe pluridisciplinaire de l'HAD de faire le point sur l'évolution de votre état de santé, et de transmettre les éléments essentiels aux professionnels de santé qui vous suivent.

Recommandations pendant le séjour

Vous devez prévenir les professionnels de santé libéraux ou l'équipe hospitalière d'HAD :

- de tout élément pouvant influencer votre état de santé (fièvre ou frissons, chute, modification de traitement, etc...),
- si pour une circonstance particulière vous ne pouvez pas être présent à l'heure de vos soins, à une visite de l'infirmière coordinatrice, lors d'une livraison de produit pharmaceutique ou matériel ou d'une récupération de prélèvement biologique.

Nous vous demandons de suivre les recommandations concernant l'hygiène et les déchets de soins qui sont jointes au livret.

Conditions financières en HAD

Le prix de la journée en HAD est réglé directement par les caisses de couverture sociale. Vous n'avez pas à payer en direct les intervenants.

Ce prix de journée comprend :

- les prestations des infirmières, du kinésithérapeute, de l'orthophoniste,
- la fourniture du matériel médical,
- les frais de laboratoire,
- les médicaments et les dispositifs médicaux délivrés par la pharmacie du CHU,
- les transports inclus dans le protocole de soins.

NB : toutes les ordonnances doivent être remises aux infirmières de l'HAD qui vous indiqueront la marche à suivre.



Votre sortie de l'HAD

Votre hospitalisation à domicile se déroule sur une durée limitée dans le temps, mais révisable en fonction de votre état de santé.

L'hospitalisation à domicile prend fin, par décision conjointe de votre médecin traitant et du médecin coordonnateur de l'HAD, pour différentes raisons :

- les soins dont vous avez besoin ne nécessitent plus l'intervention de l'HAD,
- vous êtes ré-hospitalisé,
- les conditions de sécurité pour pratiquer vos soins à domicile sont devenues insuffisantes pour vous-même ou pour les soignants.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, à tout moment, interrompre votre prise en charge. Cependant, l'accord de votre médecin traitant est obligatoire, cette interruption pouvant porter préjudice à votre santé.

Si votre état le nécessite, des possibilités de relais avec d'autres structures de soins et/ou votre infirmier(e) libéral(e) sont également envisagées.

Le dossier de soins présent à domicile et complété par les professionnels impliqués dans votre prise en charge sera repris et archivé par l'HAD.

Lors de votre sortie, les livreurs se chargent de récupérer les médicaments, les dispositifs médicaux et les collecteurs DASRI ainsi que les caisses bleues (grandes et petites).

Le prestataire s'occupe de récupérer le gros matériel.





Recommandations en hygiène au patient et à son entourage

L'établissement est engagé dans une démarche de prévention, surveillance et contrôle du risque infectieux. Ces quelques conseils vous permettront d'assurer le confort du patient et le respect des recommandations en hygiène et sécurité lors des soins.

En cas d'interrogations relatives à l'hygiène et au risque infectieux, vous pouvez solliciter l'avis des professionnels de l'HAD qui interviennent au domicile.

Nous vous remercions de votre participation à cette démarche qui, par votre implication, permet d'assurer au patient des soins de qualité au domicile.

L'environnement du patient

Installez si possible le patient dans une chambre peu encombrée et spacieuse : les appareils médicaux peuvent être nombreux et volumineux.

Quotidiennement, aérez la chambre quelques minutes en ouvrant les fenêtres et entretenez le sol avec un produit détergent et le mobilier afin de maintenir les lieux propres et sains.

Moquettes et tapis, plantes d'intérieur sont à éviter à proximité du malade.

Respectez les recommandations données par les soignants et informez la famille et les visiteurs.

Ne fumez pas en présence du patient.

Respectez le calme autour du patient notamment en limitant la durée des visites.

Le linge

Mettez à disposition du linge de corps et des draps en quantité suffisante pour permettre un change au minimum tous les 2 jours. Prévoyez quotidiennement une serviette propre

Le stockage du matériel de soin et des médicaments

Mettez (si possible) à disposition un lieu dans la chambre ou à proximité afin de stocker les dispositifs médicaux et les médicaments.

Les dispositifs médicaux stériles font l'objet d'une attention particulière afin de ne pas endommager le conditionnement et préserver leur stérilité.

Par sécurité notamment en présence de jeunes enfants, Il est recommandé de maintenir les médicaments dans la caisse fermée avec cadenas.

Les déchets

Des containers spécifiques D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) sont mis en place pour les déchets à risque infectieux, ne pas les utiliser pour d'autres usages. L'HAD les récupère selon un planning prévu avec l'équipe coordinatrice.

Les animaux

Evitez que les animaux montent sur le lit. Durant les soins, les tenir à distance.

L'alimentation

Nettoyez régulièrement votre réfrigérateur et surveillez la température interne qui doit être comprise entre + 4° et + 6°. Vérifiez les dates de péremption de vos aliments.

L'hygiène des mains

Se laver les mains est un geste fréquent de la vie courante, une habitude simple à la portée de tous. C'est la première mesure de prévention, d'efficacité prouvée et démontrée, pour limiter la transmission des infections.

En tant qu'usager, membre de la famille ou si vous recevez des visites, pratiquer ou faire pratiquer un lavage des mains vous protège et protège les autres. N'hésitez pas à demander des informations aux soignants.

Eau et savon (60 sec)

Avec du savon et de l'eau : obligatoire si les mains sont enduites de produits (type pommade, huile de massage) **ou de souillures.**

- Mouiller les mains,
- Appliquer le savon,
- Frotter les mains, les poignets et entre les doigts,
- Bien rincer,
- Sécher avec une serviette propre ou du papier absorbant.



Solution hydro-alcoolique (20 à 30 sec)

S'applique par friction sans rinçage sur des mains saines, sèches, visuellement propres et non poudrées.

- Produit sans eau,
- Ce lavage est facile à réaliser,
- Prendre une petite quantité de gel au creux de la main et l'appliquer sur toute la surface des mains.



Quand se laver les mains ?

Avant tout contact, après chaque contact, avant de manger, après avoir été aux toilettes...

L'eau

La légionellose est une infection provoquée par une bactérie qui se développe essentiellement dans l'eau chaude. Elle touche les personnes fragilisées par certains traitements, notamment celles recevant un traitement corticoïde.

Des actions préventives permettent d'éviter sa prolifération.

Ces quelques recommandations sont simples à mettre en œuvre :

- Evitez la stagnation de l'eau en faisant couler régulièrement pendant quelques minutes les points d'eau peu utilisés.
- Lutte contre l'entartrage par un entretien adapté de la robinetterie par trempage dans du vinaigre blanc, flexible de douche, douchettes, brise-jets....

Maintenez la température depuis la production d'eau chaude jusqu'aux points d'utilisation :

- En ne modifiant pas le réglage initial à 60° de la température du ballon d'eau chaude.
- Préférez des flexibles de douche à la place de pommeaux fixes afin d'éviter les aérosols.

Conditions de conservation

Des médicaments et produits non réfrigérés, y compris les poches de nutrition parentérale et nutrition entérale, les compléments nutritionnels oraux (CNO), les bandelettes réactives, lecteur de glycémie,....

Conserver à l'abri de la chaleur (inf. à 25°C), et de la lumière ; éviter les expositions en plein soleil derrière une vitre. Respecter les conditions de conservation préconisées sur la notice du médicament.

Conserver le conditionnement primaire dans l'emballage extérieur.

Des médicaments et produits réfrigérés doivent être conservés entre +2°C et +8°C, en dehors du compartiment de congélation et de la porte du réfrigérateur. Isoler ces médicaments et produits dans le réfrigérateur, en les maintenant dans le contenant qui vous sera fourni.



Information des patients et leur entourage au sujet des déchets de soins

Les déchets produits au cours des soins sont triés dès leur production par le personnel de l'HAD. On distingue 2 types de déchets :

1. Les déchets de soins à risque

Ces déchets à risque sont systématiquement placés dans une boîte normalisée fournie par le CHU de Montpellier.



Pendant le temps de son remplissage, ces boîtes peuvent rester à votre domicile, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants.

L'équipe HAD se charge de l'élimination de ces boîtes qui sont jetées dans une poubelle spéciale au CHU de Montpellier.

2. Les déchets de soins assimilables aux ordures ménagères

Les déchets de soins assimilables aux ordures ménagères sont tous les déchets mous, papier, emballages. Ces déchets sont éliminés par la filière des déchets ménagers non recyclables de votre domicile selon la procédure suivante :

Etape 1 :

Le personnel soignant jette ces déchets dans un petit sac plastique au moment du soin.

Etape 2 :

Le personnel soignant jette ce petit sac dans votre poubelle «déchets ménagers» de votre domicile.

Etape 3 :

Le personnel soignant ou un membre de votre famille jette votre poubelle « déchets ménagers » dans le container des déchets ménagers non recyclables de votre habitation.



Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour qu'un livreur vienne récupérer les déchets

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Contacts

Médecins Coordinateurs

Dr Jérôme SIRVENTE

Tél. : 04 67 33 06 65

Dr Pauline LHORTE

Tél. : 04 67 33 06 69

Cadre de santé

Madame Nicole LEZIN

Tél. : 04 67 33 06 63

Equipe pharmaceutique

Madame Fabienne LEFÈVRE

Dr Sylvie BURNEL

Tél. : 04 67 33 06 66

Diététicienne

Madame Cynthia DELGADO

Tél. : 04 67 33 76 61

Secrétariat

Tél. : 04 67 33 06 61

Fax : 04 67 33 06 62

Mail : had-sec@chu-montpellier.fr

Hospitalisation à Domicile
CHU de Montpellier

